

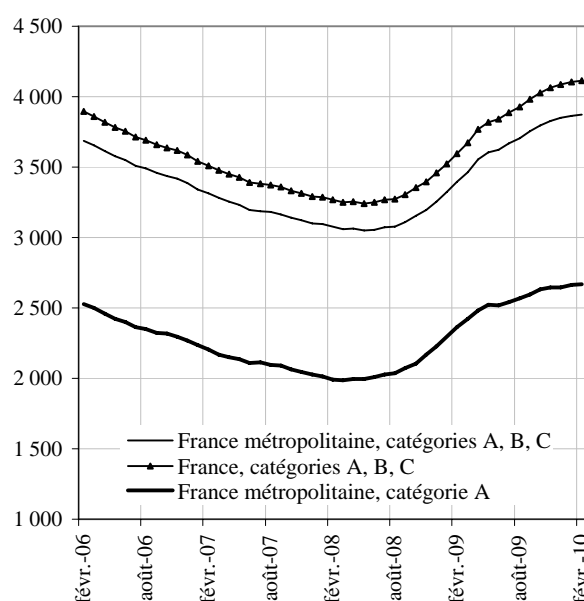
DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN FÉVRIER 2010

La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi, d'autres travaillent. Fin février 2010, en France métropolitaine, 3 872 900 personnes inscrites à Pôle emploi étaient tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (4 112 100 en France y compris Dom), dont 2 667 900 étaient sans emploi (catégorie A) et 1 205 000 exerçaient une activité réduite, courte ou longue (catégories B, C).

Parmi les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, le nombre de personnes sans emploi (catégorie A) en France métropolitaine augmente par rapport à la fin janvier 2010 (+0,1 %, soit +3 300). Sur un an, il augmente de 12,8 %. Le nombre de personnes exerçant une activité réduite courte, d'au plus 78 heures au cours du mois, est en hausse (+0,1 %, catégorie B) et le nombre de personnes pratiquant une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois, augmente (+0,6 %, catégorie C). Au total, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) augmente de 0,2 % (+7 800) en février. Sur un an, il augmente de 14,1 %.

Certaines personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (552 300 fin février 2010). Elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E). Fin février 2010, le nombre d'inscrits en catégorie D augmente de 3,1 % et le nombre d'inscrits en catégorie E est en hausse de 3,1 %.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs-cjo en milliers)



Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Unités : milliers et %

Données CVS-CJO	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 365,4	2 664,6	2 667,9	0,1	12,8
Catégorie B (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite courte)	470,5	511,1	511,7	0,1	8,8
Catégorie C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite longue)	557,3	689,4	693,3	0,6	24,4
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 393,2	3 865,1	3 872,9	0,2	14,1
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	193,3	246,1	253,7	3,1	31,2
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	225,5	289,5	298,6	3,1	32,4
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	3 812,0	4 400,7	4 425,2	0,6	16,1
France, Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 593,5	4 103,1	4 112,1	0,2	14,4

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi... En particulier, à compter du 1er juin 2009, les dispositions relatives aux nouvelles obligations de recherche d'emploi des bénéficiaires du RSA et à leur accompagnement par le service public de l'emploi sont susceptibles d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (cf. page 13 et l'encadré 1, pages 17 et 18). L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 16 à 18.

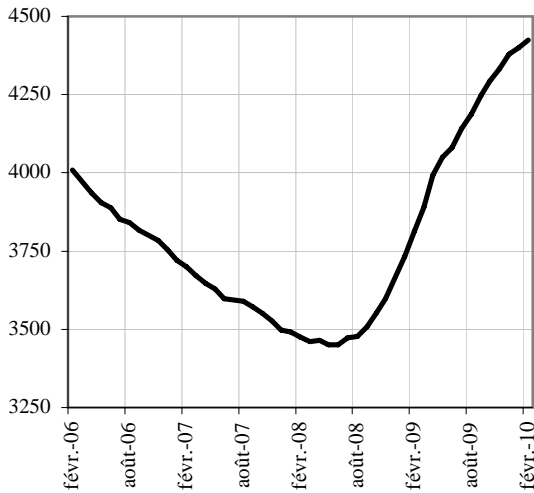


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

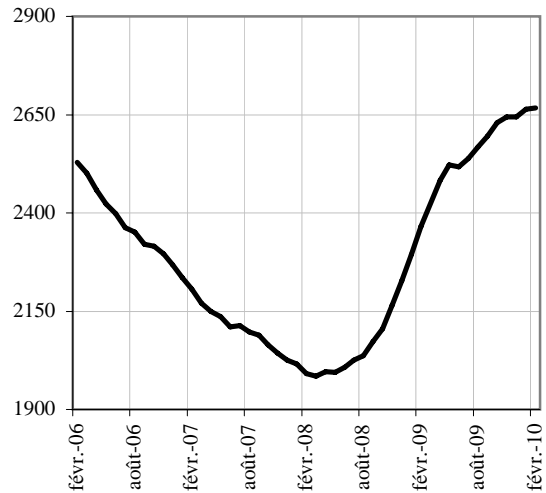
MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CATÉGORIE (FRANCE MÉTROPOLITAINE)

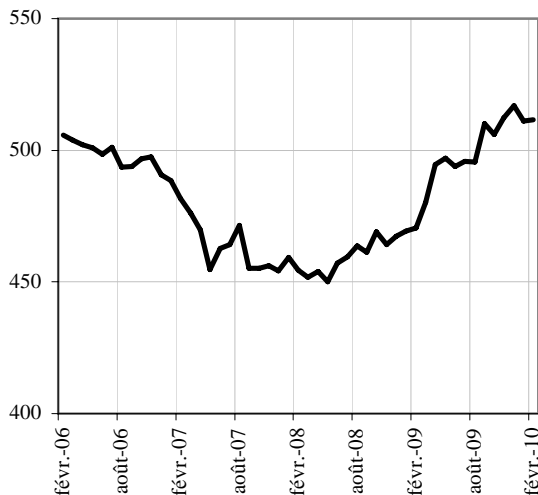
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E
(cvs-cjo en milliers)



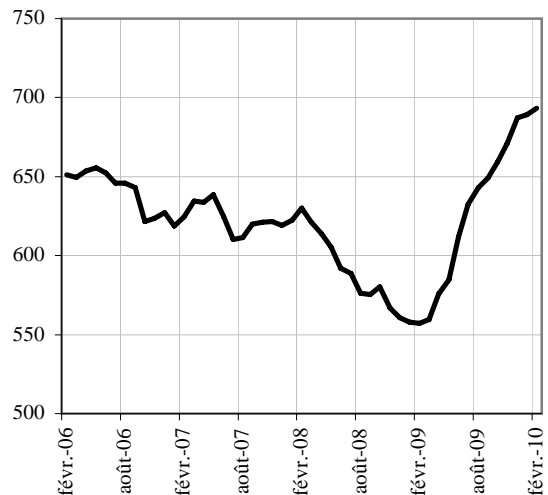
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A
(cvs-cjo en milliers)



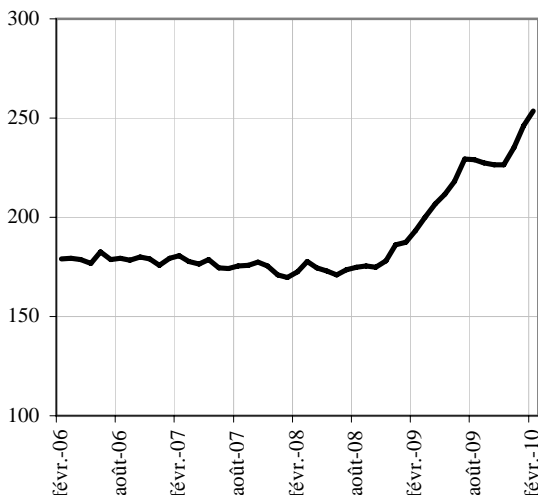
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie B
(cvs-cjo en milliers)



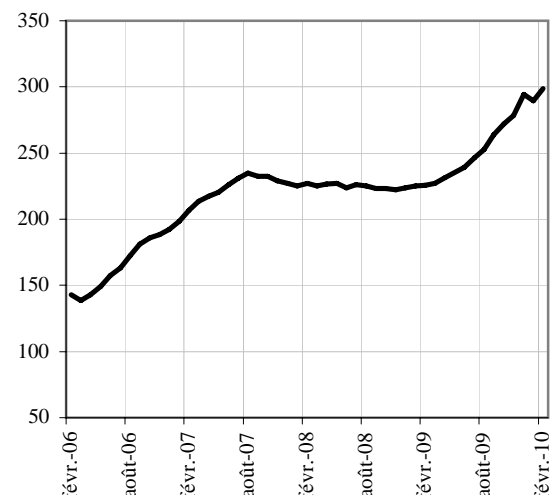
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie C
(cvs-cjo en milliers)



Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie D
(cvs-cjo en milliers)



Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie E
(cvs-cjo en milliers)



2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

En France métropolitaine, au mois de février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi) augmente de 0,6 % pour les hommes (+15,6 % sur un an) et diminue de 0,4 % pour les femmes (+9,7 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans baisse de 0,9 % en février (+7,2 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie âgés de 25 à 49 ans stagne au mois de février (+12,0 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus s'accroît de 1,5 % (+22,2 % sur un an).

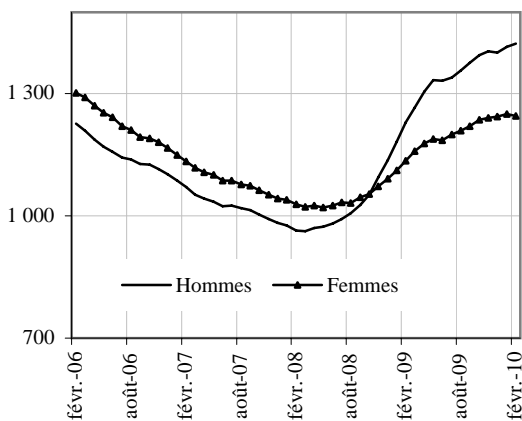
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Unités : milliers et %

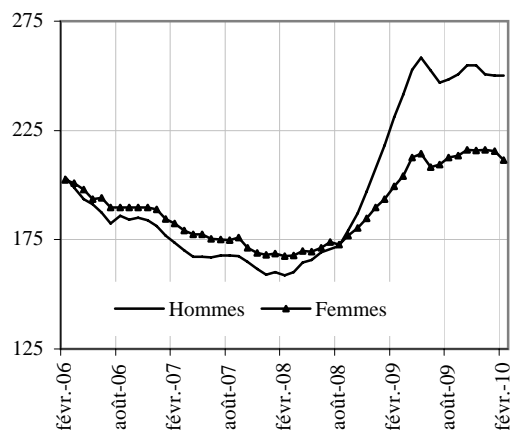
Données CVS-CJO	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Hommes	1 230,3	1 414,4	1 422,5	0,6	15,6
Femmes	1 135,1	1 250,2	1 245,4	-0,4	9,7
Moins de 25 ans	430,6	465,5	461,5	-0,9	7,2
Entre 25 et 49 ans	1 556,9	1 744,1	1 744,5	0,0	12,0
50 ans et plus	377,9	455,0	461,9	1,5	22,2
Hommes de moins de 25 ans	231,1	250,1	250,1	0,0	8,2
Hommes de 25 à 49 ans	800,7	919,7	922,4	0,3	15,2
Hommes de 50 ans et plus	198,5	244,6	250,0	2,2	25,9
Femmes de moins de 25 ans	199,5	215,4	211,4	-1,9	6,0
Femmes de 25 à 49 ans	756,2	824,4	822,1	-0,3	8,7
Femmes de 50 ans et plus	179,4	210,4	211,9	0,7	18,1
Ensemble de la catégorie A	2 365,4	2 664,6	2 667,9	0,1	12,8

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

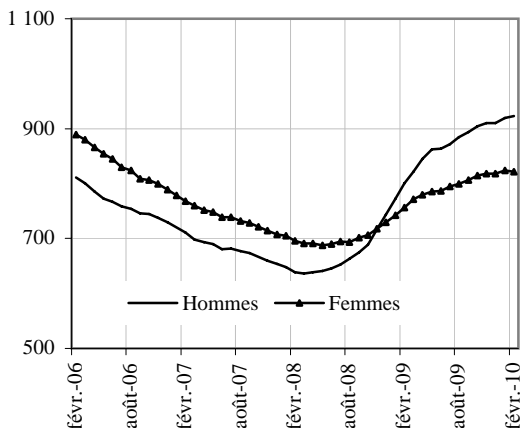
Par sexe (cvs-cjo en milliers)



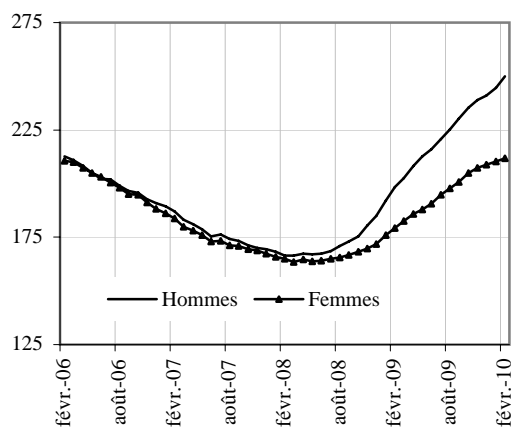
Moins de 25 ans (cvs-cjo en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs-cjo en milliers)



50 ans et plus (cvs-cjo en milliers)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

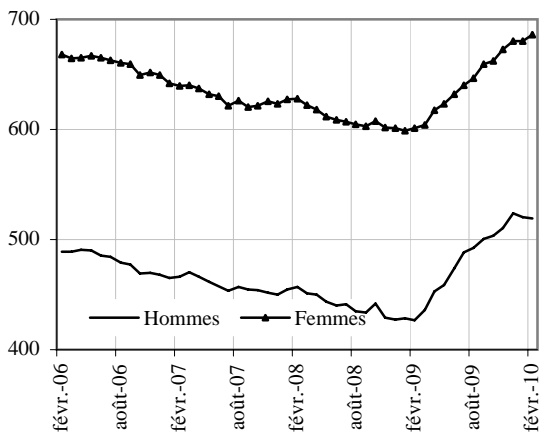
En France métropolitaine, au mois de février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories B, C (en activité réduite courte ou longue) diminue de 0,2 % pour les hommes (+21,6 % sur un an) et augmente de 0,8 % pour les femmes (+14,1 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories B, C de moins de 25 ans est en baisse de 0,6 % en février (+21,0 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de ces catégories âgés de 25 à 49 ans est en hausse de 0,6 % (+16,7 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 0,4 % (+16,3 % sur un an).

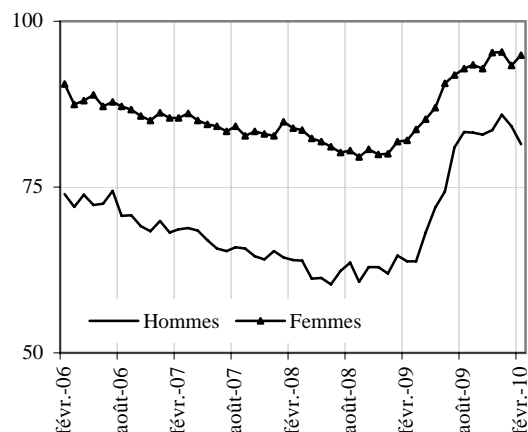
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories B, C		Unités : milliers et %			
Données CVS-CJO	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Hommes	426,9	520,2	519,1	-0,2	21,6
Femmes	600,9	680,3	685,9	0,8	14,1
Moins de 25 ans					
Entre 25 et 49 ans	145,8	177,5	176,4	-0,6	21,0
50 ans et plus	705,1	818,1	822,9	0,6	16,7
Hommes de moins de 25 ans	176,9	204,9	205,7	0,4	16,3
Hommes de 25 à 49 ans	63,8	84,2	81,5	-3,2	27,7
Hommes de 50 ans et plus	300,4	362,5	364,6	0,6	21,4
Femmes de moins de 25 ans	62,7	73,5	73,0	-0,7	16,4
Femmes de 25 à 49 ans	82,0	93,3	94,9	1,7	15,7
Femmes de 50 ans et plus	404,7	455,6	458,3	0,6	13,2
Ensemble des catégories B, C	114,2	131,4	132,7	1,0	16,2
Ensemble des catégories B, C	1 027,8	1 200,5	1 205,0	0,4	17,2

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

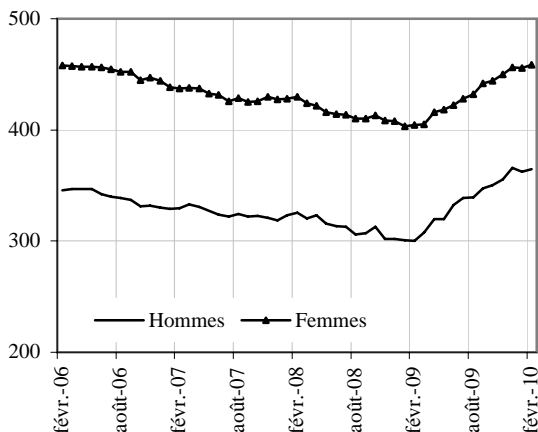
Par sexe (cvs-cjo en milliers)



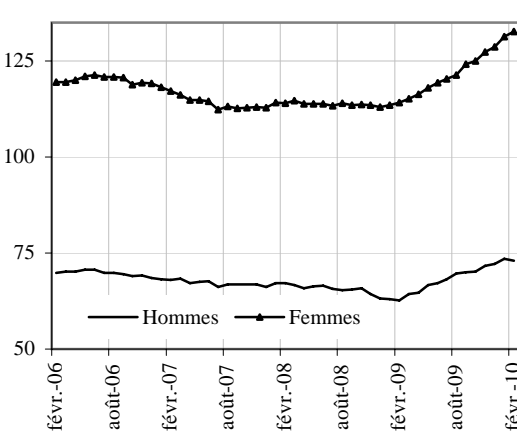
Moins de 25 ans (cvs-cjo en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs-cjo en milliers)



50 ans et plus (cvs-cjo en milliers)



2.c - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

En France métropolitaine, au mois de février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C augmente de 0,4 % pour les hommes (+17,2 % sur un an) et stagne pour les femmes (+11,3 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de moins de 25 ans baisse de 0,8 % en février (+10,7 % sur un an). Le nombre de ceux de 25 à 49 ans est en hausse de 0,2 % (+13,5 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 1,2 % (+20,3 % sur un an).

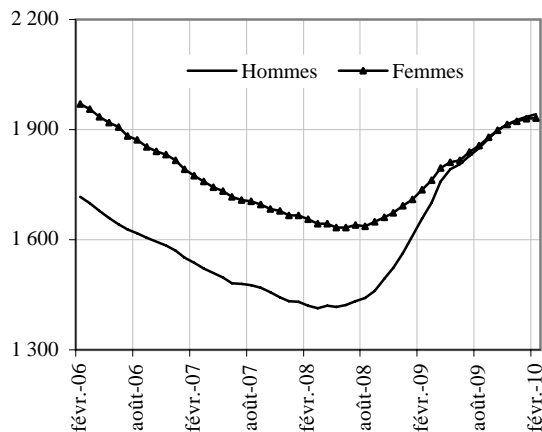
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

Unités : milliers et %

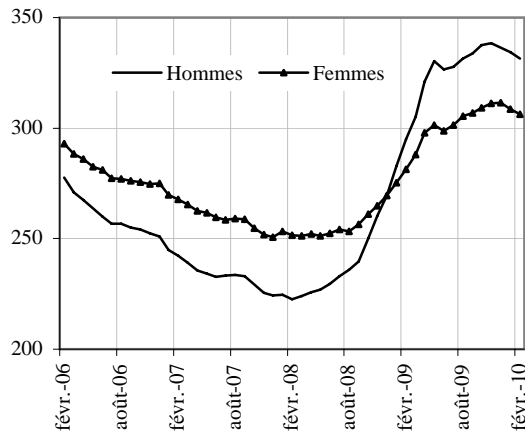
Données CVS-CJO	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Hommes	1 657,2	1 934,6	1 941,6	0,4	17,2
Femmes	1 736,0	1 930,5	1 931,3	0,0	11,3
Moins de 25 ans	576,4	643,0	637,9	-0,8	10,7
Entre 25 et 49 ans	2 262,0	2 562,2	2 567,4	0,2	13,5
50 ans et plus	554,8	659,9	667,6	1,2	20,3
Hommes de moins de 25 ans	294,9	334,3	331,6	-0,8	12,4
Hommes de 25 à 49 ans	1 101,1	1 282,2	1 287,0	0,4	16,9
Hommes de 50 ans et plus	261,2	318,1	323,0	1,5	23,7
Femmes de moins de 25 ans	281,5	308,7	306,3	-0,8	8,8
Femmes de 25 à 49 ans	1 160,9	1 280,0	1 280,4	0,0	10,3
Femmes de 50 ans et plus	293,6	341,8	344,6	0,8	17,4
Ensemble des catégories A, B, C	3 393,2	3 865,1	3 872,9	0,2	14,1

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

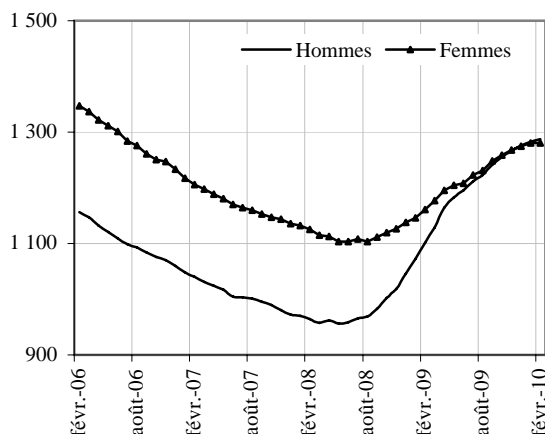
Par sexe (cvs-cjo en milliers)



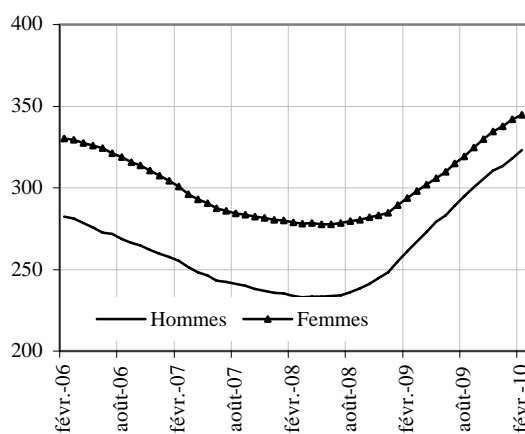
Moins de 25 ans (cvs-cjo en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs-cjo en milliers)



50 ans et plus (cvs-cjo en milliers)



3 - ANCIENNETÉ ET DURÉE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de 2,4 % au mois de février 2010 (+30,4 % sur un an) et celui des inscrits depuis moins d'un an est en baisse de 0,9 % (+7,1 % sur un an).

L'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi toujours inscrits en catégories A, B, C fin février 2010 est de 412 jours. La durée moyenne d'inscription sur les listes de Pôle emploi des demandeurs d'emploi sortis de catégories A, B, C au mois de février est de 207 jours.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

Unités : milliers et %

Données CVS-CJO	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Moins de 1 an	2 366,5	2 558,0	2 534,1	- 0,9	7,1
- Moins de 3 mois	1 029,7	996,4	977,3	- 1,9	- 5,1
- Entre 3 et 6 mois	656,9	703,8	699,8	- 0,6	6,5
- Entre 6 et 12 mois	679,9	857,8	857,0	- 0,1	26,0
Plus d'un an	1 026,7	1 307,1	1 338,8	2,4	30,4
- Entre 1 an et moins de 2 ans	552,1	758,1	778,5	2,7	41,0
- Entre 2 ans et moins de 3 ans	199,4	250,9	256,9	2,4	28,8
- Plus de 3 ans	275,2	298,1	303,4	1,8	10,2
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	30,3	33,8	34,6	0,8 pt	+ 4,3 pt
Ancienneté moyenne (jours arrondis à l'unité)	387	407	412	5	25
France, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an	1 115,6	1 413,0	1 445,4	2,3	29,6

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

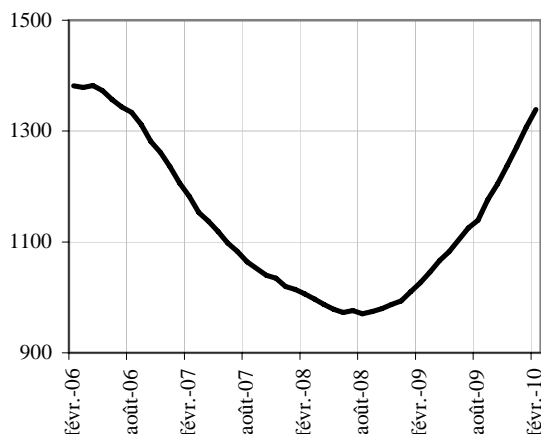
Durée moyenne d'inscription sur les listes de Pôle emploi des sortants de catégories A, B, C

Unité : jours arrondis à l'unité

Données CVS-CJO	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
- Moins de 25 ans	115	119	125	6	10
- Entre 25 et 49 ans	222	217	225	8	3
- 50 ans et plus	333	311	322	11	-11
Ensemble	206	200	207	7	1
France, ensemble	210	202	209	7	-1

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (cvs-cjo en milliers)



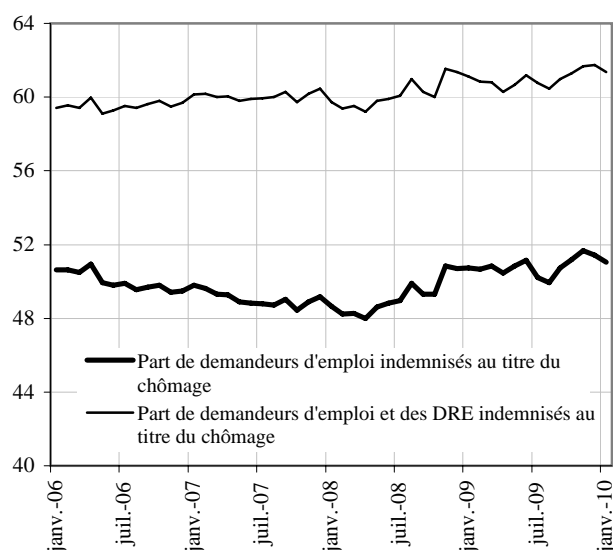
Durée moyenne d'inscription sur les listes des sortants (cvs-cjo en jours)



4 - DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

Parts d'indemnisés au titre du chômage

cv's en %



En France métropolitaine, fin janvier 2010, 2 246 900 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E (hors formation) sont indemnisés. Ce nombre augmente de 0,5 % au mois de janvier (+18,6 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par le régime d'assurance chômage est en hausse de 0,5 % et le nombre de ceux indemnisés par le régime de solidarité nationale augmente de 0,4 %. La part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, D, E (hors formation) indemnisés au titre du chômage s'établit ainsi à 51,1 % en janvier 2010. Après prise en compte des personnes dispensées de recherche d'emploi indemnisées, la part des indemnisés s'établit à 61,3 % en janvier 2010.

Demandeurs d'emploi indemnisés inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C, D, E hors formation) et dispensés de recherche d'emploi indemnisés

Unités : milliers et %

Données CVS	Janvier 2009 (*)	Décembre 2009 (*)	Janvier 2010 (**)	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D, E hors formation indemnisés	1 895,3	2 236,5	2 246,9	0,5	18,6
- Régime d'assurance chômage (1)	1 669,1	1 979,0	1 988,5	0,5	19,1
- Régime de solidarité nationale (1)	226,2	257,5	258,4	0,4	14,3
Part de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage (%)	50,7	51,4	51,1	- 0,3 pt	+ 0,4 pt
- Régime d'assurance chômage	44,7	45,5	45,2	- 0,3 pt	+ 0,5 pt
- Régime de solidarité nationale	6,1	5,9	5,9	+ 0,0 pt	- 0,2 pt
Dispensés de recherche d'emploi (DRE) indemnisés	348,7	324,3	321,7	-0,8	-7,8
Part de demandeurs d'emploi et des DRE indemnisés au titre du chômage (%)	61,1	61,7	61,3	- 0,4 pt	+ 0,2 pt
- Régime d'assurance chômage	50,4	51,7	51,5	- 0,2 pt	+ 1,1 pt
- Régime de solidarité nationale	10,7	10,0	9,9	- 0,1 pt	- 0,8 pt

Source : Pôle emploi. Les variations sont exprimées en pourcentage. Calculs des cvs : Pôle emploi.

(*) : données semi-définitives.

(**) : données provisoires.

Information : chaque début d'année N, les données sur l'indemnisation N-2 sont rendues définitives, les données semi-définitives de N-1 sont révisées.

(1) L'indemnisation du chômage a pour but de procurer un revenu de remplacement aux salariés privés d'emploi. Pour être indemnisé au titre du chômage en France, il faut rechercher un emploi et être inscrit sur les listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. Cependant, sous certaines conditions d'âge ou de durée de cotisation, une dispense de recherche d'emploi peut être accordée. Dans ce cas, les personnes perçoivent une allocation d'indemnisation du chômage sans être inscrites sur les listes de Pôle emploi.

Depuis 1984, l'indemnisation du chômage en France est structurée en deux régimes distincts :

- **Un régime d'assurance** (le régime d'Assurance chômage), fonctionnant suivant un principe contributif, et servant aux personnes involontairement privées de leur emploi pouvant justifier d'un certain passé dans l'emploi, pour une durée limitée, une allocation dépendant de leurs revenus d'activité passés. Cette allocation s'appelle depuis juillet 2001 l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ;
- **Un régime de solidarité nationale** (RSN), qui indemnise certaines populations spécifiques : les demandeurs d'emploi en fin de droit de l'assurance chômage, auxquels est versée l'allocation de solidarité spécifique (ASS), des personnes ayant commencé à travailler très jeunes qui peuvent percevoir l'allocation équivalent retraite (AER), les anciens prisonniers, les salariés expatriés et les demandeurs d'asile, qui peuvent recevoir l'allocation temporaire d'attente (ATA).

L'Assurance chômage est financée par les cotisations des salariés et des employeurs à l'Unédic, tandis que le régime de solidarité nationale est financé par l'Etat à travers le fonds de solidarité.

Note de lecture :

- la part de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage rapporte le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (soit par le régime d'assurance chômage, soit par le régime de solidarité nationale) inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E hors formation, à l'ensemble des inscrits dans ces catégories (y compris formation) ;

- la part de demandeurs d'emploi et de dispensés de recherche d'emploi indemnisés est le rapport de l'effectif indemnisé (ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés, au titre du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité nationale, inscrits en catégories A, B, C, D, E hors formation augmenté des dispensés de recherche d'emploi indemnisés) à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmenté des dispensés de recherche d'emploi indemnisés.

5.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RÉGION

Entre fin février 2009 et fin février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +5,4 % en Champagne-Ardenne et +16,1 % en Corse).

Sur la même période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits en catégorie A baisse dans trois régions de France métropolitaine et augmente dans les 19 autres régions (entre -5,7 % en Franche Comté et +18,5 % en Corse). En France métropolitaine, c'est en Ile-de-France que la part des moins de 25 ans est la plus basse (11,6 %) et en Picardie qu'elle est la plus élevée (21,7 %).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A par région

Unités : milliers et %

Données brutes	Ensemble			Moins de 25 ans		
	Février 2009	Février 2010	Variation sur un an	Février 2010	Variation sur un an	Part en %
Alsace	71,9	82,5	14,6	14,3	6,6	17,3
Aquitaine	120,1	138,0	14,8	22,5	13,2	16,3
Auvergne	47,0	51,9	10,4	8,8	4,1	16,9
Basse-Normandie	55,7	59,8	7,3	11,9	-0,3	19,9
Bourgogne	57,8	65,2	12,7	12,1	5,5	18,6
Bretagne	105,0	120,3	14,5	19,6	10,4	16,3
Centre	89,4	103,5	15,7	18,4	7,4	17,8
Champagne-Ardenne	56,1	59,1	5,4	10,8	-3,3	18,3
Corse	11,6	13,5	16,1	2,2	18,5	16,2
Franche Comté	46,7	51,5	10,4	8,4	-5,7	16,3
Haute-Normandie	77,3	86,8	12,3	17,6	4,4	20,2
Ile-de-France	439,4	509,7	16,0	58,9	16,4	11,6
Languedoc-Roussillon	132,3	148,8	12,5	24,7	10,3	16,6
Limousin	23,2	26,3	13,2	4,7	11,9	17,8
Lorraine	97,0	108,1	11,4	19,7	0,2	18,2
Midi-Pyrénées	108,9	124,5	14,2	20,3	13,4	16,3
Nord-Pas-de-Calais	204,3	225,1	10,2	48,5	3,0	21,5
Pays de la Loire	123,6	139,9	13,2	26,3	6,7	18,8
Picardie	84,6	95,6	13,1	20,8	9,8	21,7
Poitou-Charentes	64,3	72,6	12,8	13,3	13,1	18,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	221,9	250,6	12,9	37,2	11,1	14,8
Rhône-Alpes	225,5	257,1	14,0	39,4	7,4	15,3
France métropolitaine	2 463,8	2 790,1	13,3	460,2	8,0	16,5
Guadeloupe	44,6	51,9	(1)	6,2	(1)	11,9
Guyane	13,5	15,2	12,7	2,1	10,5	13,5
Martinique	34,2	40,0	(1)	5,5	(1)	13,7
Réunion	88,0	105,8	20,2	17,5	20,3	16,5
Départements d'Outre Mer	180,3	212,9	(1)	31,2	(1)	14,7
France	2 644,1	3 003,0	(1)	491,4	(1)	16,4

Sources : Pôle emploi, Dares.

(1) **Avertissement** : En raison des mouvements de grève début 2009 en Martinique et en Guadeloupe, le nombre de demandeurs d'emploi dans ces départements est erroné pour le mois de février 2009. Les variations annuelles ne sont donc pas pertinentes.

5.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RÉGION

Entre fin février 2009 et fin février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +9,5 % en Champagne-Ardenne et +18,3 % en Alsace).

Sur la même période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits en catégories A, B, C augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +2,2 % en Champagne-Ardenne et +19,6 % en Corse). En France métropolitaine, c'est en Ile-de-France que la part des moins de 25 ans est la plus basse (10,4 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais qu'elle est la plus élevée (20,6 %).

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis plus d'un an augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +18,6 % pour l'Ile-de-France et +52,9 % pour l'Alsace).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C par région

Unités : milliers et %

Données brutes	Ensemble			Moins de 25 ans			Inscrits depuis plus d'un an		
	Février 2009	Février 2010	Variation sur un an	Février 2010	Variation sur un an	Part en %	Février 2010	Variation sur un an	Part en %
Alsace	93,8	111,0	18,3	18,5	12,8	16,7	35,0	52,9	31,6
Aquitaine	178,8	204,7	14,5	30,9	14,0	15,1	66,8	28,9	32,6
Auvergne	70,6	77,7	10,1	12,4	5,6	16,0	30,4	25,4	39,1
Basse-Normandie	80,1	88,6	10,6	16,9	4,7	19,1	30,1	42,4	34,0
Bourgogne	83,2	95,6	14,9	16,9	9,9	17,6	33,5	39,0	35,0
Bretagne	159,2	184,4	15,8	29,0	13,9	15,7	59,3	35,4	32,2
Centre	132,5	155,2	17,2	26,5	11,5	17,1	56,6	43,7	36,5
Champagne-Ardenne	76,9	84,2	9,5	14,7	2,2	17,4	29,3	28,5	34,8
Corse	13,2	15,4	16,5	2,4	19,6	15,3	2,9	26,2	18,5
Franche Comté	62,8	72,8	15,9	11,4	3,5	15,7	26,0	51,7	35,7
Haute-Normandie	111,6	126,9	13,7	24,4	7,2	19,2	46,8	32,8	36,9
Ile-de-France	610,9	703,7	15,2	73,0	17,2	10,4	239,0	18,6	34,0
Languedoc-Roussillon	176,3	198,9	12,8	30,2	11,2	15,2	63,5	26,9	31,9
Limousin	35,3	39,9	13,1	6,7	15,9	16,7	14,7	28,9	36,9
Lorraine	124,2	143,1	15,2	25,4	6,4	17,8	45,9	49,5	32,1
Midi-Pyrénées	162,6	185,5	14,0	27,4	14,7	14,8	62,9	26,9	33,9
Nord-Pas-de-Calais	277,2	308,9	11,5	63,7	6,0	20,6	119,7	25,8	38,7
Pays de la Loire	192,9	223,2	15,7	40,1	11,9	18,0	77,5	40,7	34,7
Picardie	117,9	135,1	14,6	27,4	12,6	20,3	50,2	27,9	37,1
Poitou-Charentes	95,9	109,5	14,2	18,9	15,4	17,2	38,7	31,6	35,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	297,6	336,2	13,0	46,7	12,3	13,9	103,0	26,0	30,7
Rhône-Alpes	311,6	358,8	15,1	53,0	11,9	14,8	108,7	41,0	30,3
France métropolitaine	3 465,1	3 959,1	14,3	616,1	11,1	15,6	1 340,5	30,7	33,9
Guadeloupe	48,3	57,6	(1)	6,6	(1)	11,5	28,4	(1)	49,3
Guyane	14,8	16,6	12,3	2,2	9,4	13,1	5,5	13,4	33,2
Martinique	38,5	46,2	(1)	6,0	(1)	13,0	22,1	(1)	47,9
Réunion	99,3	119,7	20,5	19,0	20,9	15,9	50,8	31,7	42,4
Départements d'Outre Mer	200,9	240,0	(1)	33,8	(1)	14,1	106,7	(1)	44,5
France	3 665,9	4 199,1	(1)	649,8	(1)	15,5	1 447,2	(1)	34,5

Sources : Pôle emploi, Dares.

(1) **Avertissement** : En raison des mouvements de grève début 2009 en Martinique et en Guadeloupe, le nombre de demandeurs d'emploi dans ces départements est erroné pour le mois de février 2009. Les variations annuelles ne sont donc pas pertinentes.

6.a - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

En France métropolitaine, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C baissent en février (-3,2 % sur un mois et +0,0 % sur un an). Sur un mois, les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (-5,0 %), fin de mission d'intérim (-1,7 %), licenciements économiques (-2,5 %), démissions (-0,6 %), premières entrées (-3,3 %) et autres cas (-4,8 %) diminuent. Sur un mois, les entrées pour autres licenciements (+0,2 %) et reprises d'activité (+4,9 %) augmentent.

Les sorties de catégories A, B, C diminuent en février (-1,8 % sur un mois, +15,7 % sur un an). Sur un mois, les sorties pour reprises d'emploi déclarées (-3,2 %), entrées en stage (-13,2 %), arrêts de recherche (-10,7 %), cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (-4,9%) et radiations administratives (-3,3 %) sont en baisse. Les sorties pour autres cas augmentent de manière inhabituellement forte (+22,4%).

Au total, au mois de février, le nombre des entrées est supérieur à celui des sorties, ce qui explique que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente en France métropolitaine entre la fin du mois de janvier 2010 et celle de février 2010.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Unité : milliers et %

	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Répartition des motifs en %	Variation sur un mois (*)	Variation sur un an
Données CVS-CJO						
France métropolitaine						
Fins de contrat à durée déterminée	122,3	115,7	109,9	22,7	-5,0	-10,1
Fins de mission d'intérim	45,7	28,7	28,2	5,8	-1,7	-38,3
Licenciements économiques (1)	20,4	16,1	15,7	3,2	-2,5	-23,0
Autres licenciements	56,3	46,2	46,3	9,6	0,2	-17,8
Démissions	20,4	17,5	17,4	3,6	-0,6	-14,7
Premières entrées	32,0	36,3	35,1	7,2	-3,3	9,7
Reprises d'activité	38,4	37,1	38,9	8,0	4,9	1,3
Autres cas	149,2	202,7	193,0	39,8	-4,8	29,4
Ensemble	484,7	500,3	484,5	100,0	-3,2	0,0
France, ensemble	501,9	523,6	508,8		-2,8	1,4
Données brutes						
France métropolitaine, ensemble	429,4	517,9	427,5			-0,4
France, ensemble	445,7	543,2	451,0			1,2

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

(1) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés et de CRP.

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Unités : milliers et %

	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Répartition des motifs en %	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO						
France métropolitaine						
Reprises d'emploi déclarées	86,0	90,0	87,1	18,5	-3,2	1,3
Entrées en stage	29,0	33,4	29,0	6,2	-13,2	0,0
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	36,1	40,1	35,8	7,6	-10,7	-0,8
- dont dispenses de recherche d'emploi (DRE)	5,9	6,7	4,6	1,0	-31,3	-22,0
- dont maladies	18,4	20,6	19,2	4,1	-6,8	4,3
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	169,6	207,4	197,3	41,9	-4,9	16,3
Radiations administratives	41,8	44,8	43,3	9,2	-3,3	3,6
Autres cas	44,7	64,3	78,7	16,7	22,4	76,1
Ensemble	407,2	480,0	471,2	100,0	-1,8	15,7
France, ensemble	424,8	503,2	494,2		-1,8	16,3
Données brutes						
France métropolitaine, ensemble	369,6	448,4	433,7			17,4
France, ensemble	385,7	470,2	454,8			17,9

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Équation comptable (catégories A, B, C)

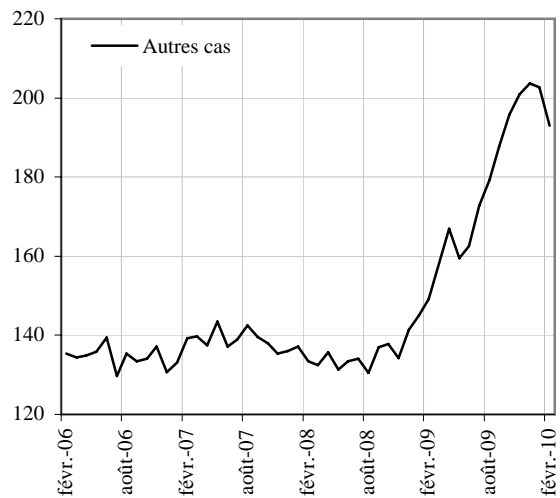
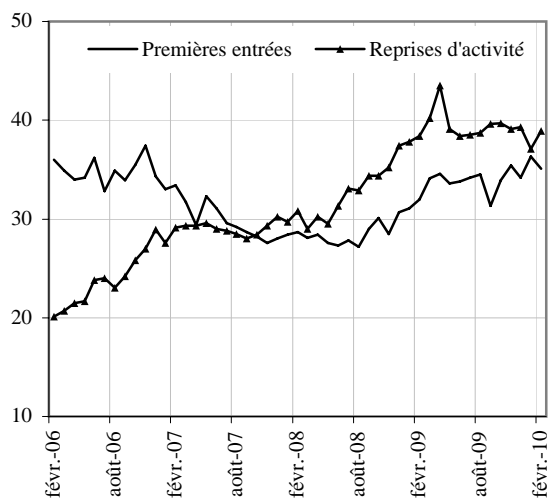
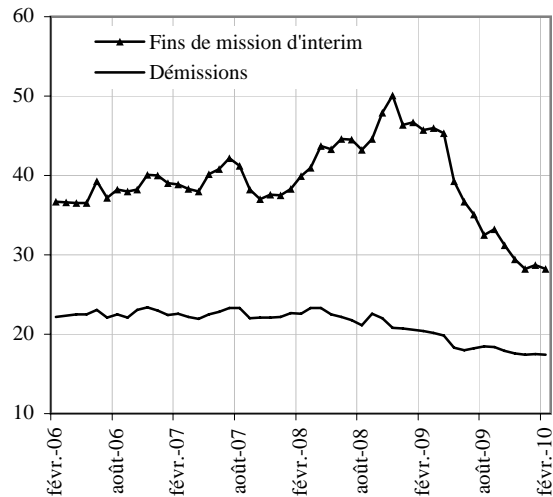
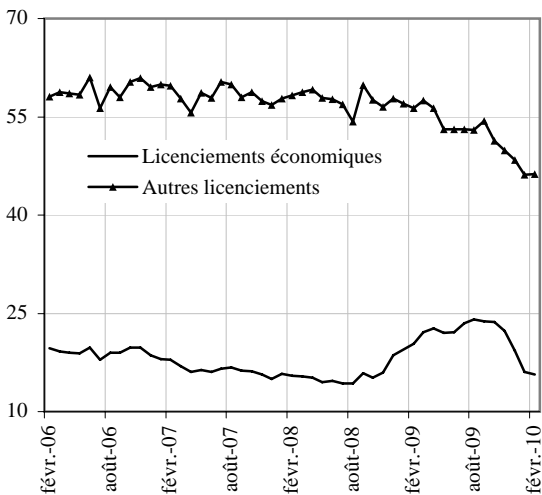
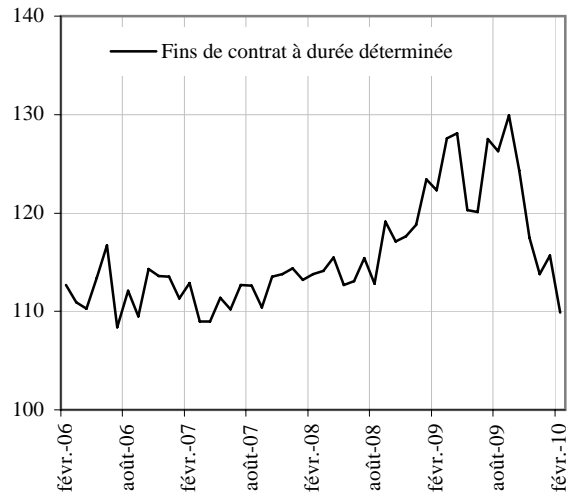
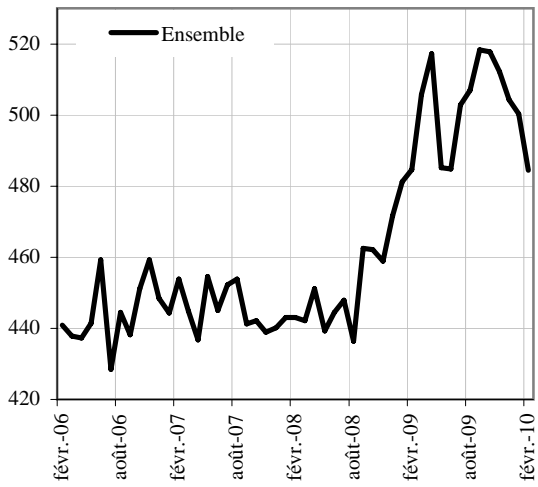
Unité : milliers

	Sur un mois	Sur un an
Données CVS-CJO		
France métropolitaine		
Variation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C	7,8	479,7
Solde entre les flux d'entrée et les flux de sortie cumulés	13,3	546,8
Écart (changement de site d'inscription Pôle emploi, etc.)	-5,5	-67,1

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares. Cf. encadré "Sources et définitions" p.17 pour la lecture de ce tableau.

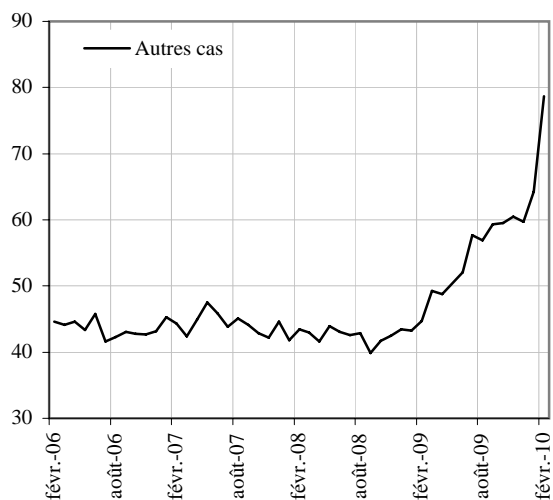
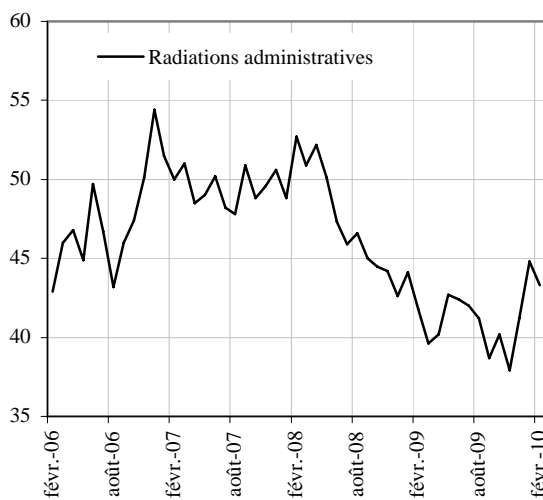
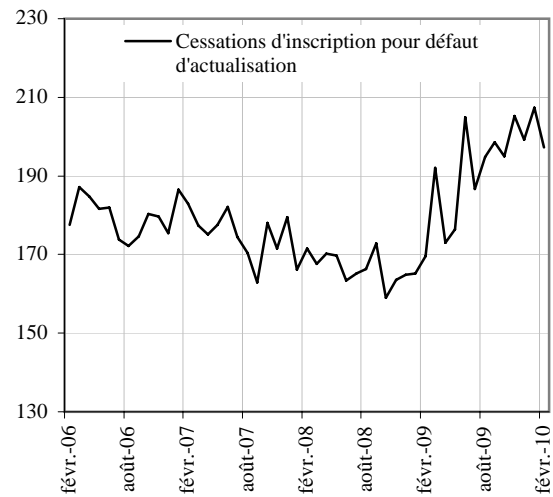
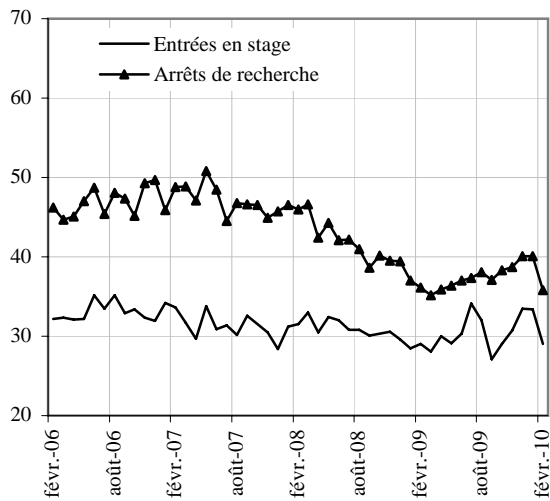
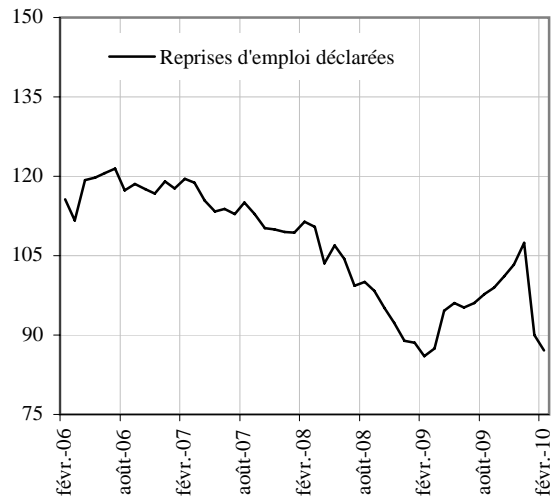
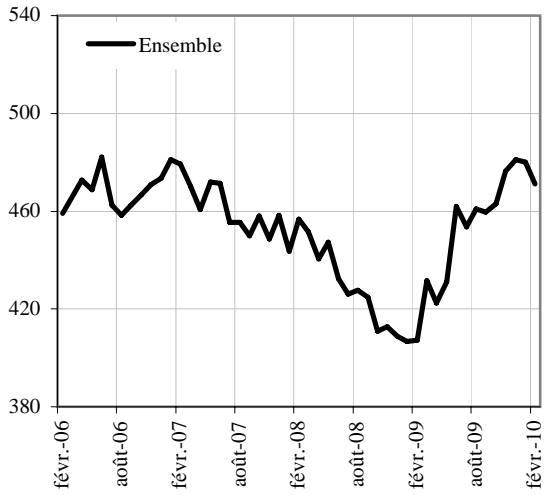
6.b - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)
(cvs-cjo en milliers)



6.c - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)
(cvs-cjo en milliers)



7 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT DES DROITS OUVERTS AU RSA

En France métropolitaine, au mois de février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant des droits ouverts au Revenu de solidarité active (RSA) est de 562 700 (soit 20,2 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant des droits ouverts au RSA est de 703 800 (soit 17,8 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des personnes ayant des droits ouverts au RSA sont de 84 300 au mois de février 2010 (soit 19,7 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de catégories A, B, C des personnes ayant des droits ouverts au RSA sont de 83 400 au mois de février 2010 (soit 19,2 % des sorties de catégories A, B, C, données brutes).

Avertissement : En raison de problèmes techniques, les données RSA publiées pour les mois de décembre 2009 et de janvier 2010 étaient nettement sous-estimées dans les publications antérieures. Seules celles de janvier ont pu être corrigées et sont présentées ci-dessous.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant des droits ouverts au RSA

Unité : milliers et %

	Décembre 2009	Janvier 2010	Février 2010 (*)
<i>Données brutes</i>			
France métropolitaine			
Catégorie A	n.c.	551,3	562,7
Catégorie B	n.c.	78,2	79,3
Catégorie C	n.c.	60,8	61,7
Catégories A, B, C	n.c.	690,2	703,8
Catégorie D	n.c.	21,5	22,2
Catégorie E	n.c.	45,2	48,4
Catégories A, B, C, D, E	n.c.	756,9	774,4
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	n.c.	19,5	20,2
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	n.c.	17,4	17,8

Sources : Pôle emploi, Dares.

(*) Au mois de février 2010, 564 921 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A bénéficient d'une prestation de solidarité (562 742 au titre du RSA, 2 012 au titre du RMI et 167 au titre de l'API). Ils représentent 20,2 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A. 706 659 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C bénéficient d'une prestation de solidarité (703 769 au titre du RSA, 2 662 au titre du RMI et 228 au titre de l'API). Ils représentent 17,8 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C. Pour mémoire, au mois de février 2009, 13,5 % des demandeurs d'emploi de catégorie A et 11,3 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C bénéficiaient du RMI ou de l'API. En raison de différence de définitions des droits ouverts, les données relatives au RSA ne sont pas comparables à celles portant sur le RMI et l'API (cf. avertissement ci-dessous).

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA (catégories A, B, C)

Unité : milliers et %

	Décembre 2009	Janvier 2010	Février 2010 (*)
<i>Données brutes</i>			
France métropolitaine			
Entrées			
Entrées de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA	n.c.	92,6	84,3
Part dans l'ensemble des entrées	n.c.	17,9	19,7
Sorties			
Sorties de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA	n.c.	81,8	83,4
Part dans l'ensemble des sorties	n.c.	18,2	19,2

Sources : Pôle emploi, Dares.

Avertissement :

A compter du 1^{er} juin 2009, la mise en œuvre de la loi portant création du Revenu de solidarité active (RSA) est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux bénéficiaires d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009, RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, les bénéficiaires du RSA disponibles pour rechercher un emploi doivent désormais être orientés vers Pôle emploi ou un autre organisme participant au service public de l'emploi. En outre, l'ouverture du RSA à des personnes non éligibles au RMI ou à l'API devrait conduire certains demandeurs d'emploi à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes (allocataires ou conjoints) percevant une allocation au titre du RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (soit pour non respect des devoirs qui leur incombent, soit pour dépassement du seuil de ressources) ou celles dont la demande est en cours d'instruction. Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. De ce fait, le nombre de demandeurs d'emploi qui avaient des droits ouverts au RSA n'est pas comparable au nombre de demandeurs d'emploi qui avaient des droits ouverts au RMI ou à l'API avant juin 2009. Ce nombre ne recouvrait en effet que des personnes percevant une allocation ou dont le droit avait été suspendu.

Cf. encadré 1 « Sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

8 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de 1,6 % au mois de février 2010 en France métropolitaine (+16,8 % sur un an). Sur un mois, les offres d'emplois durables (plus de six mois, -4,2 %), et les offres d'emplois occasionnels (moins d'un mois, -8,2 %) sont en baisse. Les offres d'emplois temporaires augmentent (entre un et six mois, +4,0 %).

En février, les offres d'emploi satisfaites en France métropolitaine diminuent (-1,4 % sur un mois et +10,2 % sur un an). Sur un mois, la baisse est de 0,3 % pour les offres d'emplois durables, et de 8,2 % pour les offres d'emplois occasionnels. Les offres d'emplois temporaires augmentent de 0,1%.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

Unité : milliers et %

	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO					
France métropolitaine					
- Emplois durables (plus de 6 mois) (1)	97,8	116,6	111,7	-4,2	14,2
- Emplois temporaires (1 à 6 mois)	93,3	105,7	109,9	4,0	17,8
- Emplois occasionnels (moins d'1 mois)	32,9	43,7	40,1	-8,2	21,9
Ensemble	224,0	266,0	261,7	-1,6	16,8
France, ensemble	229,1	272,7	268,9	-1,4	17,4
Données brutes					
France métropolitaine, ensemble	201,9	226,1	236,3		17,1
France, ensemble	206,1	231,0	242,5		17,7

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

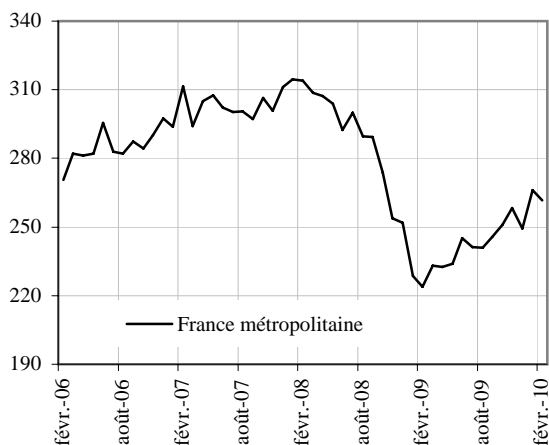
Offres d'emploi satisfaites

Unité : milliers et %

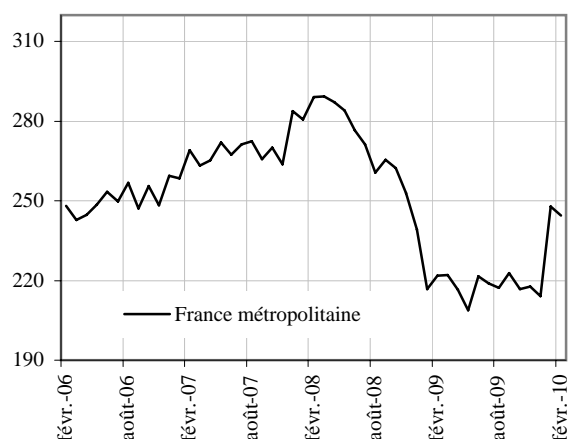
	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO					
France métropolitaine					
- Emplois durables (plus de 6 mois) (1)	92,4	101,4	101,1	-0,3	9,4
- Emplois temporaires (1 à 6 mois)	94,9	107,7	107,8	0,1	13,6
- Emplois occasionnels (moins d'1 mois)	34,5	38,8	35,6	-8,2	3,2
Ensemble	221,8	247,9	244,5	-1,4	10,2
France, ensemble	226,4	254,0	251,9	-0,8	11,3

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi
(cvs-cjo en milliers)



Offres d'emploi satisfaites
(cvs-cjo en milliers)



ANNEXE

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par catégorie

Unité : milliers et %

	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO					
France métropolitaine					
Catégories A, B, C	3 393,2	3 865,1	3 872,9	0,2	14,1
- Catégorie 1	2 263,1	2 562,8	2 564,1	0,1	13,3
- Catégorie 2	331,2	366,5	367,6	0,3	11,0
- Catégorie 3	241,6	246,4	247,9	0,6	2,6
- Catégorie 6	422,4	545,5	552,4	1,3	30,8
- Catégorie 7	63,1	68,1	67,3	-1,2	6,7
- Catégorie 8	71,8	75,8	73,6	-2,9	2,5
- Dont catégorie A	2 365,4	2 664,6	2 667,9	0,1	12,8
- Catégorie 1 n'ayant exercé aucune activité réduite	1 946,0	2 207,1	2 210,9	0,2	13,6
- Catégorie 2 n'ayant exercé aucune activité réduite	249,5	280,5	280,4	0,0	12,4
- Catégorie 3 n'ayant exercé aucune activité réduite	169,9	177,0	176,6	-0,2	3,9
- Dont catégorie B	470,5	511,1	511,7	0,1	8,8
- Catégorie 1 ayant exercé une activité réduite	317,1	355,7	353,2	-0,7	11,4
- Catégorie 2 ayant exercé une activité réduite	81,7	86,0	87,2	1,4	6,7
- Catégorie 3 ayant exercé une activité réduite	71,7	69,4	71,3	2,7	-0,6
- Dont catégorie C	557,3	689,4	693,3	0,6	24,4
- Catégorie 6	422,4	545,5	552,4	1,3	30,8
- Catégorie 7	63,1	68,1	67,3	-1,2	6,7
- Catégorie 8	71,8	75,8	73,6	-2,9	2,5
Catégories D, E	418,8	535,6	552,3	3,1	31,9
- Catégorie D (catégorie 4)	193,3	246,1	253,7	3,1	31,2
- Catégorie E (catégorie 5)	225,5	289,5	298,6	3,1	32,4
Catégories A, B, C, D, E	3 812,0	4 400,7	4 425,2	0,6	16,1
Données brutes					
France métropolitaine, catégories A, B, C, D, E	3 912,0	4 519,9	4 537,6		16,0
dont catégories A, B, C	3 465,1	3 970,8	3 959,1		14,3
Catégorie A	2 463,8	2 821,9	2 790,1		13,3
Catégorie B	485,6	527,6	526,9		8,5
Catégorie C	515,7	621,4	642,1		24,5
Catégorie D	219,9	263,4	278,4		26,6
Catégorie E	227,0	285,8	300,1		32,2
France, catégories A, B, C, D, E	4 130,3	4 777,6	4 798,4		16,2

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Pour mémoire :

Les demandes d'emploi de catégories 1 à 3 recensent les personnes n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois et qui souhaitent un contrat à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1), à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée temporaire ou saisonnier (catégorie 3). De façon analogue, les demandes d'emploi de catégories 6 à 8 recensent les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois selon le type de contrat envisagé : à durée indéterminée à plein temps (catégorie 6), à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 7) ou à durée déterminée temporaire ou saisonnier (catégorie 8).

Les demandes d'emploi de catégories 4 et 5 recensent les personnes non immédiatement disponibles et qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit en stage, formation, maladie, etc. (catégorie 4), soit en emploi à la recherche d'un autre emploi (catégorie 5).

Dares Analyses et Dares Indicateurs sont édités par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistiques de la DARES) - Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Télécopie : 01.44.38.23.43
Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr
Maquettiste : Yves Dubois, Sarah Abdouni. Conception graphique : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et Ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique. Impression : AMI (Courbevoie).
Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.

Encadré 1 - Sources et définitions

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emplois en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnel (CTP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté et durée sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C.

Elle se distingue donc de la durée d'inscription des personnes sortants à la fin du mois m des listes de Pôle emploi (catégories A, B, C). La durée d'inscription sur les listes mesure à la fin du mois m le nombre de jours passés sur les listes par le demandeur d'emploi qui est sorti au cours du mois m .

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Lecture de l'équation comptable sur la catégorie A, B, C

Sur les données brutes issues des fichiers administratifs de Pôle emploi, on observe un défaut de bouclage dans l'équation reliant les stocks de demandeurs d'emploi inscrits aux flux d'entrée et de sortie : la variation du stock de demandeurs d'emploi inscrits n'est pas égale au solde entre les entrées et les sorties. Au niveau national, le défaut de bouclage est négatif pour les catégories A, B, C (les entrées sont surestimées et les sorties sont sous-estimées). Deux facteurs expliquent actuellement ce défaut de bouclage :

- certains flux sont enregistrés trop tardivement pour être pris en compte dans les statistiques mensuelles : plus de deux mois après la date d'effet pour les entrées, plus de trois pour les sorties. Ceci conduit notamment à sous-estimer les sorties de catégories A, B, C vers les catégories D et E.
- en cas de changement d'unité locale de Pôle emploi intervenant moins de deux mois après l'inscription, un mouvement d'entrée est enregistré dans l'unité de destination, mais pas en sortie de l'unité de départ, ce qui conduit à surestimer le nombre d'entrées.

Demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Président du Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

A compter de juin 2009, sont repérés les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes (allocataires ou conjoints) percevant une allocation au titre du RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (soit pour non respect des devoirs qui leur incombent, soit pour dépassement du seuil de ressources) ou celles dont la demande est en cours d'instruction. Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. De ce fait, le nombre de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA n'est pas comparable au nombre de demandeurs d'emploi qui avaient des droits ouverts au RMI ou à l'API avant juin 2009. Ce nombre ne recouvrait en effet que des personnes percevant une allocation ou dont le droit avait été suspendu.

Trois catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant des droits ouverts au RSA. Le droit au RSA de ces demandeurs d'emploi peut résulter du basculement automatique d'un droit au RMI ou à l'API existant en mai 2009, ou d'un droit nouveau ouvert après le 1^{er} juin 2009.
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA. Certains de ces demandeurs d'emploi avaient des droits ouverts au RMI et à l'API en mai 2009 mais n'étaient pas inscrits à Pôle emploi à cette date. Les autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1^{er} juin 2009.
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA. Parmi eux, certains avaient déjà des droits ouverts au RMI et à l'API en mai 2009 alors que d'autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1^{er} juin 2009.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la MSA d'autre part. Durant les premiers mois, il est à prendre avec précaution.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Les offres d'emploi collectées et satisfaites à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Une partie d'entre elles sont satisfaites. Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il a réussi à le pourvoir (grâce à Pôle emploi ou par un autre moyen). Les offres collectées et satisfaites publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en trois étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de jours ouvrables et de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1ère étape : correction des jours ouvrables

La correction des jours ouvrables (cjo) vise à éliminer l'effet, sur l'évolution des séries brutes, du nombre de jours ouvrables (i.e. effectivement travaillés) de chaque mois, ainsi que de la composition des jours ouvrables (nombre de lundis, de mardis, etc.).

Ces effets sont dus aux modalités d'enregistrement des données administratives. Ainsi, s'il faut se déplacer dans les unités locales de Pôle emploi pour être enregistré dans telle ou telle catégorie, la série brute dépendra des jours d'ouverture de ces unités. Inversement, si la démarche peut se faire par internet tous les jours de la semaine, la série ne dépendra pas des jours ouvrables.

2ème étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

La cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables. Elle permet d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques).

3ème étape : mise cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind14/20091203/IRchomage-T309.pdf>. Ces estimations font état d'un taux de chômage au sens du BIT (rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives – en emploi ou au chômage) de 9,6 % au 3^{ème} trimestre 2009 pour la France métropolitaine, soit 2 727 000 chômeurs, et de 10,0 % pour la France (incluant les Dom). L'Insee publiera ses estimations pour le chômage au sens du BIT pour le 1^{er} trimestre 2010, le 3 juin 2010.